

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la réhabilitation de deux collecteurs situés montée des Génovéfains et rue des Tourelles à Lyon 5°.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 040 000 F HT.

- montant total HT	2 040 000 F
- TVA 19,60 %	399 840 F
- montant total TTC	<u>2 439 840 F</u>

Cette opération comprendrait la réalisation de la réhabilitation par tubage ou chemisage de 330 mètres d'un collecteur de diamètre 1 000 mm situé montée des Génovéfains et de 110 mètres d'un collecteur de diamètre 1 000 mm situé rue des Tourelles à Lyon 5°. Elle permettrait, sans fermeture de la rue, la suppression des infiltrations d'eaux usées dans le sous-sol et du risque d'effondrement d'un collecteur gravement endommagé dans un secteur de balmes à risques géologiques.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 7 mars 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 040 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 2000 - compte 238 510 - fonction 2 222 - opération 0122 002 005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,